ROUTES

Saint-Aulaye, nouvelle commune à disposer d'un contournement de bourg

La seconde partie des travaux de contournement du bourg de Saint-Aulaye a été inaugurée vendredi 13 mai. D'une longueur de 1,1km, ce contournement, réalisé à proximité immédiate du bourg, permet de dévier près de 2.400 véhicules par jour, dont 10% de camions et offre une vue nouvelle sur les remparts de cette cité. Le montant des travaux s'élève à 4,52M€.

Publié le 17 mai 2022

Jusqu'à la réalisation de son contournement (RD5), Saint-Aulaye voyait passer dans son bourg près de 2.400 véhicules par jour, dont plus de 10% de poids lourds. Un trafic de transit important pour cette ville, seule agglomération d'importance traversée par l'axe La Roche-Chalais/Ribérac, qui avait de lourdes conséquences : cela créait dans ce secteur commerçant une véritable insécurité pour les piétons sans compter les difficultés de stationnement et de croisement des véhicules, compte tenu de la largeur utile de la rue.

C'est ce qui a conduit le Conseil départemental de la Dordogne à réaliser le contournement du bourg. Le projet, visant à améliorer le trafic routier, améliorer les conditions de sécurité et offrir aux habitants une meilleure qualité de vie, aura mis dix ans à aboutir entre la prise en compte de cette opération et l'ouverture du contournement aux véhicules.

Des travaux en deux phases

Le projet comprenait la réalisation de deux opérations connexes : les travaux d'aménagement de la place du Champ de Foire sous maîtrise d'ouvrage communale et les travaux de contournement sous maîtrise d'ouvrage du Département, réalisés en deux phases :

- - Phase 1 : section Est : RD5 - RD 38 (y compris carrefour RD 38), section courante à créer du giratoire avec la RD5 à l'est jusqu'au carrefour avec la RD38 actuelle (maison des associations). Les travaux ont démarré le 9 novembre 2020 pour une durée de 8 mois. La mise en service a eu lieu le 3 juin 2021.
- Phase 2 : section Ouest : RD 38 - RD 5 (zone urbanisée), section urbanisée existante à aménager du carrefour de l'actuelle RD5 à l'ouest jusqu'au carrefour avec la RD38 (maison des associations). Les travaux ont démarré le 10 mai 2021 pour une durée de 4,5 mois.

Enjeux environnementaux

Soucieux de la préservation du site et de son environnement, le Département a optimisé le projet dès sa conception aux fins d'une meilleure intégration : contournement court, voie réduite à 6 m de large, adoucissement des pentes des talus, programme de plantations conséquent. Le projet n'impacte ni habitats d'espèces protégées ni espèces protégées.

Le Département a mis en œuvre des mesures en faveur des milieux naturels, de la biodiversité et des paysages tant en phase travaux qu'en phase exploitation. Il s'est s'attaché à réaliser les travaux en dehors des périodes sensibles de la faune et à prendre des mesures spécifiques pour éviter la prolifération d'espèces invasives.

Le Département a également limité les emprises des travaux au strict minimum et a prévu l'implantation de haies non mellifères pour réduire les risques de mortalité par collision, la création d'échappatoires pour la faune au droit des ouvrages de collecte des eaux et de "tremplins verts" : mise en oeuvre d'une végétation étagée le long de la section circulée pour inciter les espèces (les chiroptères protégés notamment) à prendre de la hauteur de vol et éviter la collision avec les véhicules.

Enfin, le Département s'est fait accompagner par un bureau d'études, le bureau SEGED, afin de garantir le respect et la bonne mise en oeuvre de l'ensemble des précautions et mesures environnementales.

Le coût global de cette opération s'élève à 4,52 M€.

En parallèle des travaux conduits par le Conseil départemental, la commune de Saint-Aulaye a réalisé l'aménagement de la place du Champ de Foire et des rues adjacentes (rue des Faux-Christ, rue du Collège). Ces aménagements ont été réalisés concomitamment avec la 2e phase du projet de contournement. Ils avaient pour objectif de simplifier le carrefour, clarifier les circulations et le stationnement sur le parking tout en apportant une vraie plus-value pour le cadre de vie (notamment commerces et piétons).

https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/saint-aulaye-nouvelle-commune-a-disposer-dun-contournement-de-bourg-22332058?